



POLE FORMATION ECOLE D'ARBITRAGE Procédure 2016/2017

Destinataires : Liges et Comités

Nombre de pièces jointes : 1

- Information
- Diffusion vers : clubs
- Echéance de réponse :

Les procédures d'enregistrement des écoles d'arbitrage ont évolué dans un souci de simplification.

Déclaration de l'école d'arbitrage (niveau 1)

Le club doit déclarer son école d'arbitrage (niveau1) dans FBI.

Validation niveau 2.

Après avoir fait sa déclaration (niveau 1), le club peut demander une validation de niveau 2 à son comité départemental au moyen du formulaire téléchargeable sur le site internet de la FFBB (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>)

Une école d'arbitrage de qualité peut être validée niveau 2 doit répondre aux 5 critères suivants :

- 1- Enregistrer sur FBI au minimum 2 « Arbitres Club en formation » titulaires d'une licence avec certificat médical
- 2- Utiliser la mallette pédagogique de la FFBB et les cahiers d'arbitre club, et respectant le programme de formation
- 3- Accompagner, conseiller, coacher et protéger (par une personne identifiée avec la chasuble de la mallette) systématiquement les arbitres en formation dans le club lors de chaque rencontre
- 4- Afficher le programme de formation de l'école d'arbitrage, les photos des officiels du club, et chaque semaine les désignations des officiels du club
- 5- Participer à la réunion des responsables d'école d'arbitrage dont la date est fixée par le comité départemental.

Aucun autre critère ne peut être exigé pour la validation de niveau 2 par un comité. Après contrôle par le comité, la validation du niveau 2 sera accordée et le statut de l'école d'arbitrage sera modifié sur FBI par le Comité Départemental. **Les CTC ont l'obligation de faire valider une école d'arbitrage de niveau 2.**

Site internet : documents et informations utiles

Pour demander la validation de niveau 2 : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>

Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage est disponible sur le site internet fédéral.

Suivre le chemin FFBB → Officiels → Arbitres → Ecoles d'arbitrage ou cliquer sur ce [lien](#)

Une adresse générique est à la disposition des structures : ecolesarbitrage@ffbb.com

En pièce jointe, vous trouverez un guide à l'attention des clubs.

Enregistrement sur FBI des arbitres et OTM club en formation

Les clubs doivent désormais déclarer chaque saison leurs arbitres et OTM club en formation sur FBI. Un accès à cette fonction leur a été ouvert. L'enregistrement n'incombe plus aux comités.

Contact

Mail : ecolesarbitrage@ffbb.com

Tél. : -

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ Responsable du dossier des écoles d'arbitrage	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2016-09-13 2-OFFICIELS - Ecole d'arbitrage - Nouvelles procédures - VFIN .docx	